

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DE L'ORDRE DES MEDECINS

Le Kalliste D – 267 BLD Charles Barnier
83000 TOULON

Tél. 04 94 09 02 39 – Fax 04 94 09 46 32 – email : var@83.medicin.fr

M. le Docteur HAAKMEESTER SERGE
152 AV. MAL LYAUTEY
83700 ST RAPHAEL

Toulon, le 28 mars 2008

Objet : JLL/CG – N° 386/08
Secrétariat Général

Mon Cher Confrère,

Vous nous avez interrogés sur les possibilités de création d'un site internet destiné à présenter votre activité de chirurgie esthétique et plastique.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser du retard apporté à vous répondre mais nous attendions des informations du Conseil National, et notamment les résultats d'un rapport présenté à la réunion de la section éthique et déontologie en mars 2008.

- **L'appellation du site** : elle doit correspondre à l'identité du médecin. L'utilisation d'un pseudonyme, d'un nom de fantaisie, d'un lieu géographique est interdite.

- **La présentation du médecin** : vous pouvez faire figurer vos :
- nom et prénom, date de naissance, numéro d'inscription au Tableau,
- une photo récente,
- titres et qualifications professionnelles ; appartenance à une société savante,
- travaux et publications scientifiques (acceptés par un comité de lecture) avec mentions d'éventuels conflits d'intérêt,
- votre situation au regard de la convention
- l'affichage des honoraires et le tarif des principaux actes,
- l'appartenance à une AGA.

- **La présentation du lieu d'activité** :
- peuvent être mentionnés : l'adresse, le téléphone, le fax, l'e-mail (précédé d'un avertissement si absence de confidentialité)
- peuvent également figurer le plan du quartier, les moyens de transport pour accéder au cabinet, les facilités d'accès (handicapés, ascenseur, parking),
- les jours et heures de consultation et de visite,
- doivent figurer les moyens de réponse aux urgences et à la permanence des soins (médecin de garde, organisation locale de celle-ci, renvoi sur le 15)

Il est par ailleurs licite pour le médecin de mentionner les adresses des sites où il est autorisé à exercer conformément à l'article 85 du Code de déontologie médicale.

- **La présentation d'activité** : autorisation de mentionner la technique et la nature des actes réalisés par le médecin,
- les fiches d'information délivrées par le médecin pour la consultation peuvent également figurer sur le site et être illustrées de schémas,

La publication de photos « avant-après » même rendues anonymes constitue un procédé publicitaire et est donc interdite.

En espérant avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Mon Cher Confrère, l'expression de nos meilleurs sentiments confraternels.

Le Secrétaire Général Adjoint,

Docteur Jean-Luc LEGALL

